

## Doctrines

### Législation Communautaire

#### Bourse et marchés financiers

- (063226) Brexit : les établissements entrent dans le dur, CARISSIMO Manon, MORDAUNT-CROOK Nicolas (Banque, 01/12/18, n°826)
- (063225) Faire de l'Europe le moteur d'une titrisation saine, DUBRAU François, RIBIERE Yann, DUPUIS Alrick (Banque, 01/12/18, n°826)

### Législation Internationale

#### Public

- (063227) UBS ou le combat contre l'optimisation fiscale : pour l'exemple ou pour de bon ?, KARYOTIS Catherine (Banque, 01/12/18, n°826)

### Législation Nationale

#### Banque

- (063244) L'utilisation frauduleuse de la carte bancaire après hameçonnage : la recherche d'un équilibre, HENRY Laurence-Caroline, GUINAMANT Marie-Liesse (Daloz, 06/12/18, n°42. p.2316-2321)
- (063228) La révolution silencieuse de la gestion financière, MOULIN Serge (Banque, 01/12/18, n°826)

#### Civil

- (063248) La clause limitative de responsabilité, VALDELIÈVRE Guillaume (Revue Lamy Droit civil, 01/12/18, n°165, p.25-26)

- (063239) La donation-partage inégalitaire : de l'incertitude liquidative aux solutions pratiques , DESSIS Simon (J.C.P. N., 30/11/18, n°48, p.27-33)

### **Immobilier et urbanisme**

- (063247) Loi ELAN du 23 novembre 2018 : le nouvel équilibre entre le droit au recours effectif et le développement de la construction, PETIT Jean-Marc (Dalloz, 06/12/18, n°42, p.2322-2325)

### **Nouvelles technologies et commerce électronique**

- (063219) Le décret n° 2018-687 du 1er août 2018 : premier texte précisant l'application de la nouvelle loi Informatique et libertés, BOURGEOIS Matthieu, MOINE Marion (J.C.P. E., 29/11/18, n°48, p.23-28)
- (062951) Traitements de données à caractère personnel pour la cybersécurité : du difficile équilibre entre efficacité et respect des droits des salariés, ROUSSEL Bruno (Revue Lamy Droit de l'immatériel, 01/10/18, n°152, p.38-41)

### **Procédures collectives**

- (063184) La proportionnalité de la sanction en droit des entreprises en difficulté , TEBoul Georges (Petites Affiches, 22/11/18, n°234, p.6-9)

### **Sociétés et autres groupements**

- (063250) La loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales et le juge : la Cour de cassation prisonnière d'un fantôme ?, CONAC Pierre-Henri (Revue des sociétés, 01/12/18, n°12, p.691-700)

<b>Institutions bancaires et financières</b>
--

### **Législation**

- (063254) 2018-088 Communication CFONB n° 2018-0058 - Renforcement de la sécurité des échanges EBICS (Communications Adhérents FBF, 04/12/18)

- (063253) 2018-087 Communication CFONB n° 2018-0057 - Brochure virement SEPA instantané Version 2 (Communications Adhérents FBF, 04/12/18)
- (063211) 2018-085 Communication CFONB n° 2018-0056 - Simplification de la procédure appliquée pour le transfert de titres non cotés contenus dans un PEA ou un PEA-PME (Communications Adhérents FBF, 29/11/18)

## Jurisprudence

### Législation Communautaire

#### Banque

- **(063252) Garantie des dépôts et responsabilité du superviseur bancaire**

La faillite de la Banque commerciale coopérative (KTB), l'une des principales banques bulgares, donne l'occasion à la Cour de justice de l'Union européenne d'apporter d'utiles précisions sur la notion de dépôt indisponible au sens de la directive relative à la garantie des dépôts et les conditions de la mise en jeu de la responsabilité du superviseur bancaire. (CJUE - 04/10/18 : Banque 2018, n°826 - note de KOVAR Jean-Philippe, LASSERRE Capdeville Jerome)

### Législation Nationale

#### Assurances

- **(063220) Responsabilité du courtier à l'égard de la compagnie d'assurances, cocontractante de son propre client**

La responsabilité du courtier d'assurances qui a fourni des informations erronées sur son client à une mutuelle peut-elle se fonder sur une faute contractuelle de courtage alors que celle-ci est tiers au contrat de courtage? Telle est la question qui était soumise à la deuxième chambre civile de la Cour de cassation. (Cass.Civ. - 19/09/18 - 16-20164 : J.C.P. E. 2018, n°48, p.29 - note de MORACCHINI-ZEIDENBERG Stéphanie )

#### Banque

- **(063230) Chronique de droit du crédit aux consommateurs (juillet 2017-juin 2018)(suite et fin): crédit à la consommation et crédit immobilier**

Précision sur la qualification de crédit renouvelable ; Portée du réaménagement en matière du délai de forclusion ; La coexistence difficile entre le relevé des moyens d'office et la prescription quinquennale ; Soumission volontaire d'un crédit professionnel aux règles du crédit immobilier ; SCI familiale et crédit immobilier : l'importance de la rédaction de l'objet social ; Obligation d'information du prêteur quant à la possibilité d'obtenir un prêt à taux zéro ; Constitutionnalité du droit de résiliation annuel de l'assurance emprunteur ; Déchéance du terme et condition

d'efficacité de la mise en demeure ; Point de départ du délai de prescription de l'action en paiement ; Délai de prescription biennal et personnes morales ; Caractérisation du consommateur au sens de l'article L. 218-2 du Code de la consommation (Cass.Civ. - 06/04/18 - 18-70001 ; Cass.Civ. - 22/11/17 - 16-25098 ; Cour d'appel - Paris - 11/01/18 ; Cour de cassation - 06/12/17 - 16-23629 ; Cass.Civ. - 07/03/18 - 16-27613 ; Cour d'appel - Rennes - 22/09/18 ; Conseil Constitutionnel - 12/01/18 ; Cass.Civ. - 22/06/18 - 16-18418 ; Cass.Civ. - 20/12/17 - 16-12129 ; Cass.Civ. - 18/10/17 - 16-23558 ; Cass.Civ. - 06/06/18 - 17-16519 : Petites Affiches 2018, n°237, p.3 - note de ERESEO Nicolas , LASSERRE CAPDEVILLE Jérôme)

- **(063224) La question des limites temporelles du pouvoir du juge de relever d'office l'irrégularité de l'offre de prêt est posée à la CJUE**

Le tribunal d'instance d'Épinal pose une importante question préjudicielle à la Cour de justice de l'Union européenne : la prescription quinquennale de l'article L. 110-4 du Code de commerce peut-elle être opposée au juge d'instance qui soulève d'office la déchéance du droit aux intérêts du prêteur pour irrégularité du contrat de crédit à la consommation ? (Tribunal d'instance - Epinal - 20/09/18 : Contrats - concurrence - consommation 2018, n°12 - note de BERNHEIM-DESVAUX Sabine)

- **(063221) Prescription biennale de l'action en paiement en matière de crédits immobiliers : rappel de la distinction entre échéances impayées et capital restant dû**

Par deux arrêts du 11 juillet 2018 et du 12 septembre 2018, rendus par la première chambre civile, la Cour de cassation confirme sa jurisprudence en ce qui concerne la prescription de l'action en paiement d'une banque dans un prêt immobilier et rappelle qu'en présence d'une dette payable par échéances successives, la prescription se divise comme la dette elle-même et court à l'égard de chacune de ses fractions à compter de son échéance, de sorte que l'action en paiement des mensualités impayées se prescrit à compter de leurs dates d'échéance successives. Quant à l'action en paiement du capital restant dû, elle se prescrit à compter de la déchéance du terme, qui emporte son exigibilité. (Cass.Civ. - 12/09/18 - 17-14991 ; Cass.Civ. - 11/07/18 - 17-11425 : J.C.P. E. 2018, n°48, p.32 - note de METAIS Philippe , VALETTE Elodie )

- **(063231) Manquement d'initié - Information privilégiée**

Un journaliste britannique est condamné pour avoir informé l'une de ses sources de la publication à venir d'une information privilégiée (Commission des sanctions de l'AMF - 24/10/18 : Droit des sociétés 2018, n°12 - note de VABRES Régis)

## Garantie

- **(063232) Cautionnement, objet social et intérêt social : pas de nullité de l'engagement de la SAS**

La SAS est engagée envers les tiers même par les actes du président qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'il ne soit démontré que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances. Par ailleurs, la contrariété à l'intérêt social ne constitue pas, par elle-même, une cause de nullité des engagements souscrits par le président. (Cass.Com - 19/09/18 - 17-17600 : Droit des sociétés 2018, n°12 - note de HEINICH Julia)

## Procédure

- **(063229) Saisie immobilière - Autonomie de la péremption du commandement**

Les dispositions de l'article R. 321-21 du Code des procédures civiles d'exécution, qui prévoient que la constatation de la péremption du commandement de payer valant saisie immobilière peut être demandée jusqu'à la publication du titre de vente, dérogent à celles de l'article R. 311-5 du même code, peu important que la péremption ait été acquise avant l'audience d'orientation. Le commandement valant saisie immobilière cesse de plein droit de produire effet en cas de constat de la péremption, mettant ainsi fin à la procédure de saisie immobilière. (Cass.Civ. - 18/10/18 - 17-21293 : Procédures 2018, n°12 - note de LAPORTE Chistian)

- **(063203) Autorité du jugement d'orientation et prescription de la créance qu'il mentionne**

Le jugement d'orientation a autorité de la chose jugée, même en l'absence de contestation formée devant le juge de l'exécution sur l'existence ou le montant de la créance [solde d'un prêt notarié]. La prescription de la créance cause de la saisie, interrompue par la signification du commandement de payer valant saisie immobilière, ne repart qu'avec l'homologation du projet de répartition du prix de vente. (Cass.Civ. - 06/10/18 - 17-21337 : Gazette du Palais 2018, n°41, p.50 - note de GUEZ Marilyn)

## Sociétés et autres groupements

- **(063240) Abus de majorité : l'atteinte portée aux intérêts d'un associé est insuffisante à le caractériser**

Doit être cassé l'arrêt d'appel qui a prononcé l'annulation d'une délibération d'assemblée générale décidant de la diminution du montant du compte courant dont un associé demandait remboursement au motif que cette décision était entachée d'un abus de majorité, dès lors qu'il n'était pas établi que cette décision litigieuse était contraire à l'intérêt social et avait été prise dans l'unique dessein de favoriser les associés majoritaires au détriment des associés minoritaires. (Cass.Com - 26/09/18 - 16-21825 : Bulletin Joly Sociétés 2018, n°12 - note de PAGNUCCO Jean-Christophe )

- **(063218) La solidarité active ne se présume pas au profit des bénéficiaires d'une garantie de passif**

Doit être cassé l'arrêt qui retient que la solidarité est présumée en matière commerciale, sans opérer de distinction entre la solidarité active et la solidarité passive, alors que la solidarité active n'est pas présumée au profit des bénéficiaires d'une garantie de passif. C'est la première fois que cette solution est affirmée en des termes aussi clairs. (Cass.Com - 26/09/18 - 16-28133 : J.C.P. E. 2018, n°48, p.18 - note de BARILLON Clément )

## Textes

### Législation Communautaire

#### Banque

- (063223) Taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement: 0,00 % au 1er décembre 2018 — Taux de change de l'euro (J.O.U.E. série C n°437 du 04/12/18, p.4)

#### Bourse et marchés financiers

- (063249) Règlement d'exécution (UE) 2018/1889 de la Commission du 4 décembre 2018 sur la prorogation des périodes de transition concernant les exigences de fonds propres pour les expositions sur une contrepartie centrale prévues dans les règlements (UE) n° 575/2013 et (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil (J.O.U.E. série L n°309 du 05/12/18, p.1)

### Législation Nationale

#### Banque

- (063256) Arrêté du 3 décembre 2018 portant application des articles L. 562-2 et suivants du code monétaire et financier [16 embargos publiés au JO du 06/12/2018. A consulter directement sur Légifrance]  
(J.O. n°282 du 06/12/18)
- (063217) Arrêté du 23 novembre 2018 portant application des articles L. 562-3 et suivants, L. 745-13, L. 755-13 et L. 765-13 du code monétaire et financier (J.O. n°278 du 01/12/18)
- (063216) Arrêté du 29 novembre 2018 portant application des articles L. 562-2 et suivants du code monétaire et financier (J.O. n°279 du 02/12/18)
- (063215) Arrêté du 29 novembre 2018 portant application des articles L. 562-2 et suivants du code monétaire et financier (J.O. n°279 du 02/12/18)
- (063214) Arrêté du 29 novembre 2018 portant application des articles L. 562-2 et suivants du code monétaire et financier (J.O. n°279 du 02/12/18)
- (063213) Arrêté du 29 novembre 2018 portant application des articles L. 562-2 et suivants du code monétaire et financier (J.O. n°279 du 02/12/18)
- (063212) Arrêté du 29 novembre 2018 portant application des articles L. 562-2 et suivants du code monétaire et financier (J.O. n°279 du 02/12/18)

## **Public**

- (063246) Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique (J.O. n°281 du 05/12/18)
- (063245) Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique (J.O. n°281 du 05/12/18)
- (063222) Décret n° 2018-1057 du 29 novembre 2018 relatif aux investissements étrangers soumis à autorisation préalable (J.O. n°278 du 01/12/18)